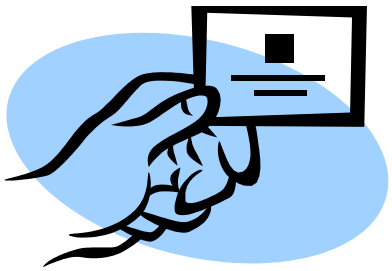

Demande de permis

Les 10 premiers jours de l'incarcération, vous pouvez déposer une demande de permis de visite à l'accueil du TGI de Pontoise ou l'envoyer à cette adresse :

Tribunal de Grande Instance
3 rue Victor Hugo à Pontoise
95300 - PONTOISE

Ce dossier est constitué de :

- 1 lettre manuscrite
- 2 photographies d'identité
- la photocopie d'une pièce d'identité
- la photocopie d'un justificatif de domicile
- le cas échéant un justificatif du lien de parenté avec la personne que vous souhaitez visiter
- une enveloppe timbrée pour la réponse

Au-delà des 10 jours, vous devez envoyer ce dossier à :

Monsieur le Chef d'Etablissement
Maison d'Arrêt
BP 32 Osny
95524 Cergy-Pontoise Cedex

(NB : un extrait du **volet n°2** de votre casier judiciaire sera demandé avant d'établir le permis de visite)